

**DOSSIER
DE PRESSE
CONSEIL
MUNICIPAL**

lundi 23 mai 2022

www.annecy.fr



ANNECY

Sommaire

Page 3 – Introduction

Page 4 – Transition énergétique / Rapport n°5 – *Participation au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif « La Solaire du Lac »* – rapporté par Monsieur le Maire

Page 5 – Sports / Rapports n°11 et n°12 – *Attribution d'une subvention aux associations sportives dans le cadre du dispositif « sport santé bien-être », Reconduction du dispositif « Vital'été » pour 2022 et attribution de subventions aux associations sportives* – rapporté par Alexandre Mulatier-Gachet, conseiller municipal

Page 6 – Action sociale / Rapports n°15 et n°16 – *Atelier chantier d'insertion - Réseau Demain 74 - Convention de partenariat et modalités de financement, Convention d'exécution de travaux établie avec la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et son atelier chantier d'insertion - Participation financière 2022* – rapporté par Alexandra Beaujard, conseillère déléguée à la précarité à l'insertion sociale

Page 7 – Santé / Rapport n°19 – *Charte de fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale d'Annecy* – rapporté par Karine Bui-Xuan Picchedda, maire-adjointe en charge de la santé, l'hygiène, du bien-vivre et du bien- vieillir

Page 9 – Tranquillité publique / Rapport n°20 – *Réactualisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)* – rapporté par Pierre Geay, maire-adjoint en charge de la prévention, de la tranquillité publique et de la sécurité

Introduction

Le conseil municipal de la Ville d'Annecy se réunit ce lundi 23 mai 2022, avec 40 points à l'ordre du jour.

- À l'affiche des seconds rendez-vous de la transition du 30 avril au 5 mai dernier, la **transition énergétique** franchit un nouveau cap, avec **l'entrée de la Ville d'Annecy au capital de « La Solaire du Lac »**, société coopérative d'énergie citoyenne basée à Pringy.
- Sur le thème des sports, à l'approche de l'été, la **politique santé et bien-être** dévoile les noms des **associations soutenues par la Ville** suite aux différents appels à projets lancés ce printemps et marque le retour de **Vital'été**, pour favoriser la pratique du sport pour tous.
- Le service insertion sociale et professionnelle réitère son soutien aux initiatives consacrées à **l'insertion professionnelle**, avec deux délibérations, sur le réseau Demain 74 et la Communauté de communes des Vallées de Thônes.
- Le **Conseil Local de Santé Mentale**, mis en place à l'initiative de la Ville d'Annecy avec l'ARS et le CHANGE, met en délibération sa charte de fonctionnement, adoptée lors de la première plénière qui s'est réunie le 1^{er} avril dernier.
- Enfin, le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** va également être **lancé à l'échelle d'Annecy**, avec pour objectif une première réunion de plénière le 29 juin prochain.

La Ville d'Annecy entre au capital de « La Solaire du Lac »

Un soutien à hauteur de 5000€ est proposé au vote du conseil municipal. Cette entrée au capital de la société coopérative « La Solaire du Lac » permettrait à la Ville d'acquérir 50 parts sociales et de participer au développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire annécien.

« Notre ambition est de mener la transition énergétique sur le territoire, avec comme objectif la neutralité carbone à horizon 2050. En entrant au capital de « La Solaire du Lac », société coopérative d'intérêt collectif, la collectivité soutient ce projet citoyen qui développe les énergies renouvelables sur le bassin annécien et promeut la sobriété énergétique. »

François Astorg, maire d'Annecy

La Solaire du Lac est une **société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**, un statut qui s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'un projet citoyen créé en 2019 avec pour objectifs de développer les énergies renouvelables sur le bassin annécien et de promouvoir la sobriété énergétique.

La SCIC est propriétaire de cinq installations photovoltaïques dont trois sur des toits de bâtiments de la Ville : la Turbine, l'école de la Plaine et l'école de Novel. La production d'électricité de ces installations est vendue à un fournisseur labellisé « VertVolt, choix très engagé » par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Plus de la moitié des bénéfices sont ensuite réinvestis dans l'installation de nouvelles centrales photovoltaïques.

Subventions pour les associations sportives qui agissent dans le cadre du Sport Santé

Pour favoriser la pratique du sport, la Ville soutient financièrement les associations sportives engagées dans le cadre des dispositifs « Sport santé bien-être » et « Vital'Eté ».

- « Sport santé bien-être »

La Ville accorde une subvention de 800 euros aux associations mettant en œuvre des activités adaptées pour des publics fragilisés :

- Canoé-Kayak club d'Annecy
- Société des Régates à Voile d'Annecy
- ANSSE bleue
- Les Dauphins d'Annecy
- Annecy Haute-Savoie Athlétisme
- Salésienne Omnisport
- Tennis club de Pringy

- « Vital'été 2022 »

Vital'été est un dispositif mis en place par la Ville en 2021 pour rendre accessibles et faire découvrir de nombreuses activités sportives pendant la période estivale (tennis, karaté, boxe, zumba, marche nordique...). En renouvelant cette opération du 11 juillet au 27 août prochains, la Ville s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du « Sport Santé ». Les activités proposées seront ouvertes aux adultes à partir de 18 ans et organisées sur des sites naturels et/ou des espaces publics accessibles à tous et sécurisés.

« Une pratique sportive adaptée est essentielle pour rester en forme et en bonne santé. C'est encore plus vrai dans le contexte sanitaire actuel, qui a accentué l'inactivité physique. Pour permettre au plus grand nombre de garder ou de reprendre une activité, la Ville soutient les associations engagées en faveur du « Sport Santé » notamment auprès des publics adultes et seniors. »

Catherine Allard, maire-adjointe en charge des sports et des associations sportives

Onze associations ont répondu à l'appel à projet 2022 lancé par la Ville et bénéficieront d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 50€ par séance d'activité réalisée, pour un total pour 2022 de 9 700 euros : Cran Pringy Basket (300 euros), Roule&Co (1500 euros), MJC Centre Social Victor Hugo (200 euros), Seynod Tennis de Table (350 euros), Annecy Karaté (2500 euros), Taekwondo Annecy (800 euros), Mont Blanc Boxing 74 (1000 euros), Résidence le Grand Chêne (1000 euros), Arts de Vie (600 euros), Annecy Arts du Chi (200 euros) et Annecy Tennis (1250 euros).

En 2021, huit associations avaient répondu, permettant de proposer 97 séances pour 629 participants, pour un montant total de 4850 euros.

Soutien aux partenaires engagés pour l'insertion professionnelle

Le service insertion sociale et professionnelle de la Ville assure la gestion des dispositifs d'insertion, notamment des Ateliers Chantier d'Insertion et des Parcours Emploi Compétences. Pour poursuivre cette action, la Ville veut soutenir les initiatives en faveur de l'intégration de ces publics éloignés de l'emploi.

- **Réseau Demain 74**

La Ville compte s'engager dans le réseau Demain 74, constitué de cinq structures d'insertion :

- Solidarité Pour Réussir (SPR 74)
- Azeta
- Seforest
- L'EPLEFPA ANILV de la Roche-sur-Foron
- La société anonyme coopérative Champ des cimes.

Leur objectif est de développer les liens avec les entreprises du territoire pour favoriser un retour à l'emploi durable des salariés en parcours d'insertion. Pour mener à bien cette mission, le réseau souhaite recruter un chargé de relations entreprise à mi-temps.

- **Communauté de communes des Vallées de Thônes**

Des salariés de l'Atelier Chantier d'Insertion de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) réalisent ponctuellement certains travaux d'entretien des espaces naturels (débroussaillage, fauchage, tonte...) sur le territoire d'Annecy. En contrepartie, la Ville verse une participation horaire par agent à la CCVT.

« La Ville souhaite faciliter les coopérations entre et avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion professionnelle, afin de favoriser un retour à l'emploi durable pour les personnes en situation de vulnérabilité. »

**Alexandra Beaujard, conseillère déléguée
à la précarité et à l'insertion sociale**

Une charte pour définir le fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale

Contribuer à une meilleure prise en charge de la santé des habitants en rassemblant les acteurs locaux de la santé mentale, telle est la vocation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du territoire d'Annecy mis en place par la Ville d'Annecy, l'Agence Régionale de Santé et le Centre Hospitalier Annecy Genevois. Véritable espace de concertation et de coordination, il s'est réuni pour la première fois début avril et a défini le développement du travail en réseau comme thématique transversale prioritaire pour 2022.

« Ce Conseil est nécessaire pour donner une cohérence aux actions faites dans le champ de la santé mentale, faire travailler les acteurs ensemble et fluidifier les prises en charge. L'objectif est aussi de prévenir et d'informer pour améliorer les déterminants de bonne santé mentale et éviter des prises en charge trop tardives qui sont souvent la cause de dommages collatéraux. L'assemblée plénière se réunit une fois par an pour définir l'objectif prioritaire, qui est cette année le développement du travail en réseau. »

Karine Bui-Xuan Picchedda, maire-adjointe en charge de la santé, l'hygiène, du bien-vivre et du bien- vieillir

Le CLSM a comme objectifs stratégiques :

- Mettre en place un observatoire en santé mentale et coordonner l'action des différents acteurs
- Permettre l'accès aux soins et leur continuité
- Prévenir l'isolement et favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté
- Traiter et s'attacher à la résolution des problèmes d'articulation, de coordination et de coopération entre les divers acteurs dans leur partenariat de proximité
- Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation et les discriminations envers les personnes atteintes
- Promouvoir la santé mentale et améliorer la prévention des troubles psychiques et de leurs conséquences.

Les acteurs impliqués sont :

- Les élus locaux
- Les professionnels de la psychiatrie
- Les professionnels de santé, travailleurs sociaux et professionnels médico-sociaux
- Les associations d'usagers et de familles
- Les patients de psychiatrie
- Les acteurs locaux concernés : bailleurs, éducation, justice, police...

Les étapes de création du CLSM du territoire d'Annecy :

- **30 septembre 2021** : rassemblement des acteurs du territoire qui a permis de valider l'intérêt de la création du CLSM à Annecy.
- **1^{er} avril 2022** : première assemblée plénière qui a permis de présenter et faire valider la proposition de Charte de fonctionnement du CLSM et de définir des objectifs de travail prioritaires qui feront l'objet de différents groupes de travail.

Le fonctionnement du CLSM :

- **Une assemblée plénière** rassemble une fois par an les membres du CLSM pour définir les thématiques prioritaires pour l'année à venir, valider le plan d'actions proposé par le comité de pilotage à la suite des réunions des groupes de travail, permettre les retours d'expérience...
- **Un comité de pilotage** dont les 22 membres sont désignés par l'assemblée plénière définit les priorités et propose la création de groupes de travail.
- **Plusieurs groupes de travail** par thématique se réunissent régulièrement pour trouver des réponses concrètes et mettre en relation les acteurs concernés selon les thématiques.
- **Une cellule d'étude et de gestion des situations complexes** vise à proposer conjointement des solutions concrètes sur des situations psychosociales complexes ne pouvant être traitées dans une autre instance déjà existante.
- **Une coordinatrice de réseau** recrutée par la Ville assure le fonctionnement du CLSM et la mise en œuvre du programme d'action : organisation des réunions, mise en relation des partenaires, animation de groupes de travail...

Lancement du premier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle d'Annecy

Pour la première fois depuis la fusion, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est lancé à l'échelle de l'ensemble du territoire d'Annecy. Obligatoire notamment pour les communes de plus de 5 000 habitants, le CLSPD permet aux partenaires d'échanger sur la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité.

« Le CLSPD est une instance indispensable pour permettre à l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique de répondre aux problématiques variées présentes sur le territoire d'Annecy. Il a pour mission d'impulser une véritable dynamique partenariale afin de prévenir la délinquance dès le plus jeune âge, de protéger les personnes vulnérables et d'améliorer la tranquillité publique pour la sécurité de toutes et tous. »

Pierre Geay, maire-adjoint en charge de la prévention, de la tranquillité publique et de la sécurité

Le fonctionnement du CLSPD :

- **Une formation plénière** se réunit au moins une fois par an pour présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la ville, dresser le bilan des actions conduites, définir les perspectives locales...
- **Un comité restreint** se réunit pour élaborer la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il est présidé par le Maire d'Annecy et composé du Préfet, du procureur de la République, du Président du Conseil départemental, du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, du Directeur Départemental de la Sécurité Publique et du Commandant de la Gendarmerie Nationale.
- **Des groupes de travail** réunissent des partenaires locaux sur des problématiques concrètes et de proximité, par thème ou par secteur de la ville.

Le CLSPD sera officiellement installé en formation plénière par le maire d'Annecy mercredi 29 juin 2022.

Contact presse :

Anouck Duchosal, attachée de presse du maire d'Annecy
anouck.duchosal@annecy.fr - 07 64 82 20 03